



VILLE DE
Launaguet

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018 à 18h30 Hôtel de Ville - Salle de l'orangerie

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance à 18h30

Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Considérant la démission de Madame Marie-Thérèse MEHKHOUT, en date du 19 janvier 2018,

Considérant son remplacement à compter de cette date par Monsieur Régis MONTFORT, suivant de liste, qui a accepté de devenir conseiller municipal,

Le Conseil municipal :

- prend acte de la démission de Mme Marie-Thérèse MEHKHOUT,
- prend acte de l'installation de Monsieur Régis MONTFORT en qualité de conseiller au sein de l'assemblée municipale.

Appel des membres par Pascal PAQUELET :

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Gilles LACOMBE, Thierry MORENO, Patricia PARADIS, Pascal PAQUELET, Sylvie CANZIAN, André PUYO, Martine BALANSA, Pascal AGULHON, Bernadette CELY, Jean-François NARDUCCI, Caroline LITT, Marie-Claude FARCY, Véronique HUC, Jean-Luc GALY, Elia LOUBET, André CANOURGUES, Natacha MARCHIPONT, Eric FIORE, Isabelle BESSIERES, Georges DENEUVILLE, Dominique PIUSSAN, Georges TRESCASES, Régis MONTFORT.

Étaient représentés (es) : Tanguy THEBLINE (Pouvoir à P. PAQUELET), Aline FOLTRAN (Pouvoir à M. ROUGE), Richard LARGETEAU (Pouvoir à G. TRESCASES), François VIOULAC (Pouvoir à D. PIUSSAN), Thierry BOUYSSOU (Pouvoir à G. DENEUVILLE).

1/ PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Rapporteur : Michel ROUGÉ

1.1 – Le Procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018 sera présenté à l'approbation de l'assemblée lors du Conseil municipal du 26 mars 2018.

2/ DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délégation donnée par le Conseil Municipal le 22 avril 2014, modifiée le 02.11.2015, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions suivantes :

2.1 – Convention de partenariat avec le Printemps du Rire pour la réalisation du spectacle dans le cadre du Festival du rire.

2.2 – Convention de partenariat entre l'association Détours de chant pour l'organisation d'un spectacle de chansons intitulé « Les Frères Brothers, 20 ans d'humour vocal ».

2.3 – Convention de partenariat avec l'association pour la Promotion de la Guitare (APG Sud) pour l'organisation de la 26^{ème} édition du Festival de Guitare d'Aucamville et du Nord Toulousain.

2.4 – Convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, par l'intermédiaire de la Direction des Arts Vivants et Visuels, pour l'organisation d'un spectacle « Prélude pour un poisson rouge ».

2.5 – Contrat de maintenance pour le logiciel CD-ROM Mariage des étrangers en France avec la Société ADIC Informatique, Groupe SEDI.

2.6 – Marché public de maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement de trois lots sur la commune avec le bureau d'études XMGE.

Pas de question relative à ces décisions.

3/ FINANCES

Rapporteur : Michel ROUGÉ

3.1 – Avenant au contrat de bail des locaux abritant la Caserne de Gendarmerie de Launaguet - révision loyer 3^{ème} période triennale :

EXPOSE

Il est rappelé que par délibération du 17 décembre 2010, le Conseil municipal a renouvelé la location d'un ensemble immobilier communal destiné aux locaux de service et aux logements du personnel de la Brigade territoriale de Launaguet avec effet au 1^{er} juillet 2010 pour une durée de 9 ans. Le montant annuel du loyer révisable à l'expiration de chaque période triennale. Le montant du loyer annuel pour la 1^{ère} période triennale s'élevait à 41 269,93 €.

Par délibération du 27 mai 2013 le Conseil municipal a fixé le loyer annuel de la deuxième période triennale à 45 281,52 €.

Par avenant, il convient de réviser le montant du loyer au titre de la troisième période triennale (du 1^{er} juillet 2016 au 1^{er} juillet 2019). A compter de chaque révision triennale, l'indice de révision retenu est l'indice du troisième trimestre précédent l'année de révision, soit Indice ICC (Indice Coût de la Construction) du 3^{ème} trimestre 2015 : 1608 (-1.17 %).

Le loyer annuel de la troisième période triennale s'élève à 44 182,45 € (quarante-quatre mille cent quatre-vingt-deux euros et quarante-cinq cents)

DEBAT

Monsieur Georges DENEUVILLE demande si cette perte financière a été prévue au budget prévisionnel qui a été voté.

Monsieur Michel ROUGÉ répond que cette information est parvenue trop tardivement en mairie. Le réajustement budgétaire sera effectué lors de la prochaine décision modificative.

DELIBERATION

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet d'avenant du contrat de bail tel qu'annexé,
- D'approuver la révision à compter du 1^{er} juillet 2016 dans les termes indiqués ci-dessus
- De donner mandat à Monsieur le Maire afin de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision,
- D'inscrire les recettes générées par cette location à l'article 752 : revenus des immeubles.

Votée à l'unanimité.

3.2 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la réalisation des travaux de réhabilitation locaux municipaux :

EXPOSE

Dans le cadre de la réorganisation des services municipaux, la ville de LAUNAGUET souhaite réaliser des travaux, notamment dans le secteur de l'enfance et de la petite enfance.

La ville ne bénéficiant pas d'un guichet enfance jeunesse permettant de recevoir les familles sur un lieu unique, il est proposé de réaliser des travaux de réfection dans le bâtiment dit « Maison des associations » situé à proximité du groupe scolaire J. Rostand et du centre de loisirs en vue de centraliser les nombreuses démarches des usagers sur un même site. Le bureau du Relais Assistantes maternelles sera déplacé et installé dans le bureau laissé vacant par la police municipale. En effet, il est proposé de réaménager le bâtiment qui héberge actuellement le presbytère afin de permettre à la police municipale de bénéficier de locaux plus adaptés à ses missions. Il est également nécessaire de réorganiser la Maison petite enfance en vue de l'agrandissement des dortoirs et la pose de stores intérieurs et extérieurs.

Des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2018 en section d'investissement afin de prévoir les travaux de réhabilitation de ces bâtiments pour un montant de 110 397.85. € HT.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		
LIBELLE	MONTANT (€ HT)	FINANCEMENT	%	MONTANT (€ HT)
TRAVAUX	110 397,85	CONSEIL DEPARTEMENTAL 31	25 %	27 599,46
		VILLE DE LAUNAGUET (autofinancement)	75 %	82 798,39
TOTAL OPERATION	110 397,85	TOTAL OPERATION	100,00 %	110 397,85

DELIBERATION

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet d'investissement et le plan de financement tel que décrit ci-dessus.
- De solliciter une subvention au meilleur taux possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour les travaux de réhabilitation de locaux municipaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Votée à l'unanimité.

3.3 - Mise à disposition précaire d'un logement communal :

EXPOSE

Un agent communal, qui bénéficie depuis 2002 d'une concession pour utilité de service d'un logement sur la commune, a saisi Monsieur le Maire afin de pouvoir disposer d'une continuité de la mise à disposition de son logement actuel pour des raisons personnelles dûment justifiées à compter du 01 avril 2018 et ce jusqu'au 30 juin 2018.

Considérant que la concession de ce logement ne peut plus être attribuée pour utilité de service à partir de la radiation des cadres soit à compter du 01 avril 2018, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à disposition de ce logement à titre précaire du 01 avril 2018 au 30 juin 2018 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

DELIBERATION

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la mise à disposition de ce logement à titre précaire du 01 avril 2018 au 30 juin 2018 pour un loyer mensuel de 500 € (hors charges),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Votée à l'unanimité.

Rapporteur : Sylvie CANZIAN

3.4 – Spectacle du 03 avril 2018 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie dans le cadre de l'aide à la diffusion :

EXPOSE

Dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la programmation à titre gratuit du spectacle « Résistantes » de la Compagnie C'était demain, le 3 avril 2018 à 20h30 à la salle Molière de Launaguet et de solliciter une subvention auprès de la Région d'Occitanie au titre de l'aide à la diffusion.

Titre Spectacle	Cachet TTC (Association non assujettie à TVA)	Montant de l'aide demandée*
« Résistantes » Par la Compagnie C'était demain	1 500,00 €	450 €
* 30% du montant HT du cachet pour les villes entre 5000 et 15000 Habitants		

DELIBERATION

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la programmation du spectacle décrit ci-dessus,
- Sollicite une subvention auprès de la Région d'Occitanie dans le cadre de l'aide à la diffusion,
- Précise que la dépense est inscrite au budget 2018 de la Ville.

Votée à l'unanimité.

Aucune questions orales / écrites.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00



**Procès-verbal adopté à la majorité avec 28 POUR et 1 ABSTENTION (R. LARGETEAU)
lors du Conseil municipal du 26.03.2018**